

---

## LA VILLE DE LYON S'ENGAGE EN FAVEUR DE LA CRÉATION DE LOGEMENTS SOCIAUX

---

**Dans un contexte de crise du logement et de ralentissement de la construction, la Ville de Lyon poursuit sa politique volontariste pour soutenir la production de logements sociaux. À l'occasion du Conseil municipal du 22 janvier 2026, la municipalité a réaffirmé cet engagement en attribuant des aides à la pierre en faveur de la création de logements sociaux de plus de 7 millions d'euros sur 2026.**

Au titre de l'article 55 de la loi Solidarités et renouvellement urbains (SRU) du 13 décembre 2000, la Ville de Lyon a l'obligation de réaliser des logements locatifs sociaux, avec comme objectif 25 % de logements sociaux<sup>1</sup>. Dans ce contexte législatif, **la Ville de Lyon a souhaité mobiliser tous les leviers à sa disposition pour atteindre ces objectifs**, alors que le taux SRU au 1er Janvier 2024 était de 24,37 %.

Ainsi, dans le cadre de la délibération relative à la création de logements sociaux, **964 logements devraient être subventionnés par la municipalité**. Sur le territoire lyonnais, **1 829 logements sociaux ont été autorisés en 2025**, toutes catégories confondues (PLAI, PLUS, PLS).

Ces aides concernent notamment :

- des opérations de **production neuve**,
- des opérations d'acquisition-amélioration,
- des **ajustements financiers liés à l'évolution des coûts de travaux**,
- ainsi que des **projets structurants**, tels que la transformation de la Cité Jardin, engagée en partenariat avec la Métropole de Lyon, l'État et les bailleurs sociaux, et réalisée en lien étroit avec les habitants

---

<sup>1</sup> Taux pérennisé par la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (loi 3DS).

Léa PUGNIET – [lea.pugniet@mairie-lyon.fr](mailto:lea.pugniet@mairie-lyon.fr) – tel. 06 79 70 30 34



Grâce à cette dynamique, la Ville de Lyon va au-delà de ses engagements de production de logements sociaux pris auprès de l'État dans le cadre de la loi SRU. En effet, sur la période 2023-2025, les estimations de réalisation atteignent **4 284 logements**, soit une augmentation de 1 587 par rapport à l'objectif initial, **l'équivalent d'une réalisation de 150%**.

**Contact presse :**

Léa PUGNIET – [lea.pugniet@mairie-lyon.fr](mailto:lea.pugniet@mairie-lyon.fr) – tel. 06 79 70 30 34